



Voisin indiscret, commérage et sur-occupation cave

Par **Mika29**, le **09/06/2021** à **10:46**

Bonjour

Je vis dans un petit immeuble (5 logements) avec mon conjoint. Une nouvelle voisine vient de s'installer dans un des appartements au dessus du nôtre. Quelques jours après son arrivée, un des locataires de l'immeuble lui a dit que:
ses voisins du dessous (mon conjoint et moi) étions homo (sic la voisine)
il ne fallait pas utiliser le jardin (qui est collectif) sans nous demander l'autorisation

Ce n'est pas la première fois qu'il se permet ce genre de remarques... Usant.

Ce voisin (toujours le même) occupe à lui seul environ le 1/3 de la cave commune, s'est branché sur une prise électrique des communs quand il ne pouvait pas payer son EDF (personne ne le lui a reproché à l'époque), a été en conflit avec le commerce installé au rez de chaussée (au point de défoncer une porte pour faire cesser le bruit qu'il entendait)

Quels recours avons nous face à ce comportement ?

Cordialement

Mikaël

Par **nihilscio**, le **09/06/2021** à **12:34**

Bonjour,

On ne peut pas tout judiciaireiser.

Par **Mika29**, le **09/06/2021** à **13:20**

Certes

Donc, le fait de colporter des propos concernant mon intimité et celle de mon conjoint est à laisser couler et tant pis pour la réputation?